

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 087-218716603-20221212-202236-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/36 EN DATE DU 12/12/2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 00

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 12 décembre 2022, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 6 décembre 2022, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. LEONARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. MARCILLAUD. GIROIR

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE. MOUSNIER

Madame Florence DUBARRY a été élu secrétaire de séance

PARTICIPATION FINANCIERE A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SECOURS A NEXON

Madame le maire fait part au conseil municipal du projet de construction du centre de secours sur la commune de Nexon.

Elle rappelle que le centre de secours intervient sur la commune de Saint Martin Le Vieux. Elle indique que le montant prévisionnel du projet s'élèverait à 1 267 447€ H.T.

Elle précise que les communes du secteur d'intervention sont appelées à verser une participation financière par le biais d'un fond de concours à hauteur du pourcentage de la population desservie par le centre de secours soit 11 978€ HT pour la commune de Saint Martin Le Vieux.

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer qui accepte à l'unanimité le principe d'une participation financière de la commune de St Martin Le Vieux au projet de construction du centre de secours de la commune de Nexon.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Affichée le 16/12/2022

Transmise à la préfecture le 15/12/2022